

Cercle d'histoire
d'archéologie et de
folklore d'Uccle
et environs

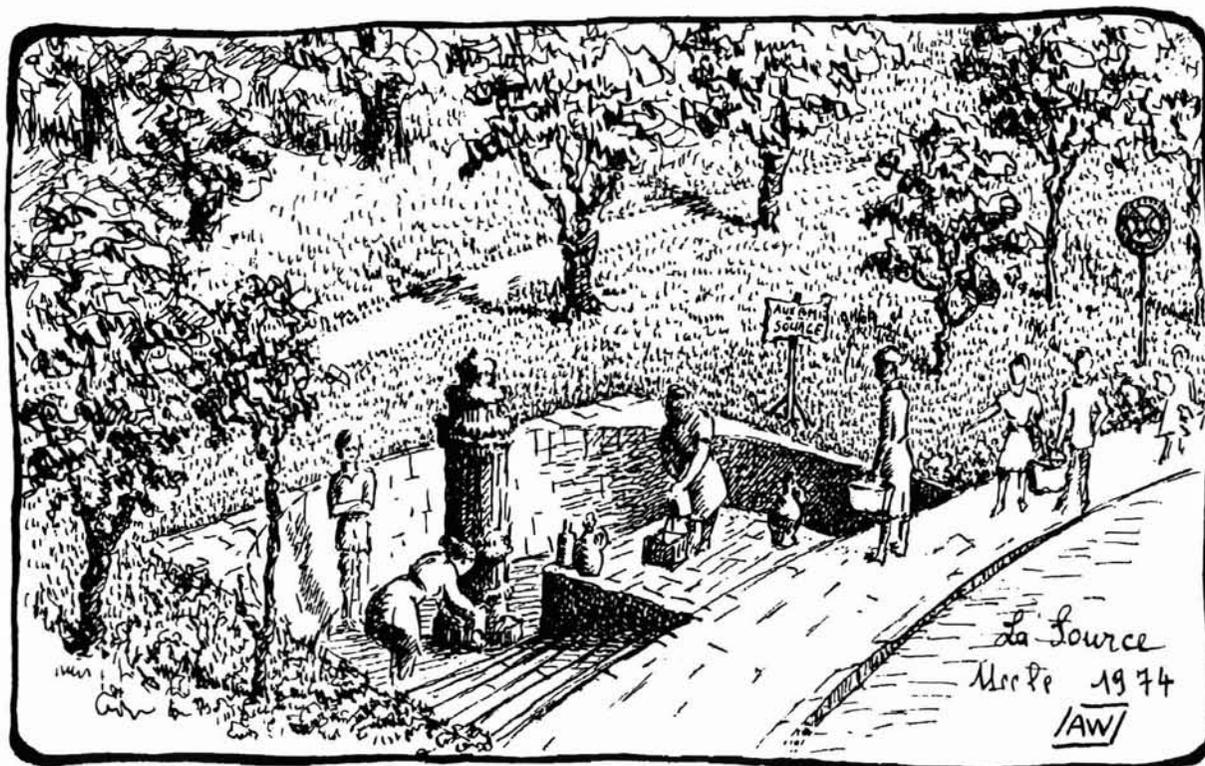
Geschied- en
heemkundige kring
van Ukkel
en omgeving



UCCLENSIA

Bulletin Bimestriel – Tweemaandelijks Tijdschrift
Janvier – Januari 1995

154



UCCLENSIA

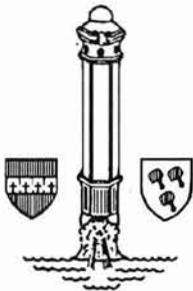
Organe du Cercle d'histoire
d'archéologie et de folklore
d'Uccle et environs, a.s.b.l.
rue Robert Scott, 9
1180 Bruxelles
tél. 376 77 43, CCP 000-0062207-30

janvier 1995 – n° 154

Orgaan van de Geschied- en
Heemkundige Kring van Ukkel
en omgeving, v.z.w.
Robert Scottstraat 9
1180 Brussel
tel. 376 77 43, PCR 000-0062207-30

januari 1995 – nr 154

Sommaire – Inhoud



- Guillaume d'Enghien, secrétaire du
Conseil privé et échevin d'Uccle, par Jean Houssiau 2
- Chemins et sentiers piétonniers (vii), par J.M. Pierrard 5
- A propos du sentier N° 68, par J.M. Pierrard 8
- Allerlei over Ukkel onder het Frans bewind, door † Dr Emiel Van der Linden 9
- Glané dans nos archives:
Auberges et cabarets ucclois (iv), communiqué par Henri de Pinchart 11

LES PAGES DE RODA DE BLADZIJDEN VAN RODA

- Anecdotes rhodiennes, recueillies par Lucien Gerke 15
- Bezets Rode, door Jos Bonehill 19



En couverture: La Source de l'Ukkelbeek, dessin d'Antoinette Walckiers

Guillaume d'Enghien, secrétaire du Conseil privé et échevin d'Uccle

par Jean Houssiau

Secrétaire du Conseil privé, Guillaume ou Willem d'Enghien¹ fut un brillant fonctionnaire de l'administration centrale des Pays-Bas au tournant des XVI^e et XVII^e siècles. Les traces écrites, laissées par ce secrétaire dans les archives des institutions centrales, reflètent une activité abondante au service du gouvernement de Bruxelles.

À l'image de beaucoup de ses confrères, d'Enghien débuta sa carrière comme secrétaire privé d'une personnalité influente: au décès de Charles de Berlaymont, conseiller d'État, chef des finances et gouverneur de Namur, Guillaume est nommé par lettres patentes du 8 juillet 1578, secrétaire ordinaire du Conseil privé où il prêta serment le 17 juillet suivant.²

Désignés au XVII^e siècle sous l'appellation de conseils *collatéraux*, le Conseil d'État, le Conseil des finances et le Conseil privé étaient des institutions relativement autonomes. Institués formellement le 1^{er} octobre 1531 par Charles Quint pour seconder sa sœur Marie de Hongrie, gouvernante générale, dans l'administration et la gestion des Pays-Bas, ces conseils trouvent leur genèse dans l'apparition progressive de sections spécialisées au

sein du conseil aulique des ducs de Bourgogne.

Le secrétariat du Conseil privé était la plaque tournante de ces trois conseils de gouvernement. Les tâches administratives, l'enregistrement et la rédaction de la correspondance, incombaient aux secrétaires du Conseil privé. L'audiencier, premier secrétaire du Conseil privé, *seul signant en finances*, le secrétaire du



Sceau d'Uccle

« Sigillii scabinorum de Uccle residentium in Bruxella »

Conseil privé servant au Conseil d'État et ses adjoints, les secrétaires ordinaires et extraordinaires du Conseil privé se partageaient la confiance du prince accordée

1 M. Baelde, *De collaterale raden onder Karel V en Filips II (1531-1578)*. Bijdrage tot de geschiedenis van de centrale instellingen in de zestiende eeuw, Bruxelles, 1965, p. 259 et H. de Schepper, *De Kollaterale Raden in de Katolieke Nederlanden van 1579 tot 1609. Studie van leden, instellingen en algemene politiek*, Leuven (thèse de doctorat inédite), 1972, p. 357-358 n'envisagent pas ses fonctions d'échevin d'Uccle.

2 Lille, ADN, *Recette générale des finances*, B-2650, f° 43 r°.

aux hommes *nouveaux* de l'administration.

Un processus de professionnalisation des cours princières s'observe, en effet, à la fin de l'époque médiévale et au début de la Modernité. Une nouvelle *classe* de fonctionnaires, issue en partie de l'Université, participe activement, sous les Bourguignons et les premiers Habsbourg, au processus de centralisation par l'élaboration de normes législatives supraprovinciales et par la mise en place d'institutions administratives et judiciaires performantes. Inversement, le clergé et la noblesse sont progressivement écartés des fonctions de l'État.³

Mais la loyauté de ce nouveau personnel est animée par un souci d'affirmation sociale. Le népotisme réapparaît dans les institutions, dès la seconde moitié du XVI^e siècle: certains offices sont monopolisés par des dynasties de fonctionnaires, comme les Verreycken à l'Audience.⁴ Le cumul des activités est aussi révélateur: à partir de 1581, Guillaume d'Enghien cumule ses fonctions de secrétaire à celles de garde des chartes;⁵ plus tard, les archiducs lui confieront aussi les fonctions d'audiencier *ad interim*.⁶

Par lettres patentes, données à Tournai le 15 juin 1584, Guillaume d'Enghien est nommé échevin d'Uccle, exerçant ainsi des fonctions de magistrat en dehors de ses activités administratives au sein des institutions centrales:

doen te weetene dat om tgoet aenbringen ons gedaen vanden (...) secretaris

van onsen secreten rade Willem van Enghien,⁷ ende van zijnder wysheyt, nutheyt, ende experiencie, wij ons volcommelyck betrouwende zynder getrouwicheyt ende goede neersticheyt, hebben den selven, By deliberatie van onsen (...) neve die Prince van Parme (...) onthouden ende committeren by desen inden staet ende officie van scep-pen van onser⁸ camere van Uccle.⁹

L'échevinage d'Uccle était une juridiction de première instance pour les habitants du village ducal d'Uccle, mais les échevins de Stalle et Carloo avaient englobé dans leur ressort la plus grande partie du village. Les échevins d'Uccle qui siégeaient à l'hôtel de ville de Bruxelles, se sont principalement concentrés depuis le rétablissement de l'échevinage en 1431 jusqu'au XVI^e siècle, sur le recours au *chef de cens*: les juridictions rurales de la région de Bruxelles, soumises au droit d'Uccle, souvent incompétentes et inexpérimentées, devaient faire appel aux échevins d'Uccle pour trancher les litiges qui leur étaient soumis. Plus tard, alors que les juridictions qui recouraient au chef de cens allaient se professionnaliser à l'instar des institutions centrales, l'échevinage d'Uccle fit de plus en plus office de tribunal d'appel. Les justiciables des environs de Bruxelles purent ainsi bénéficier d'une deuxième instance, sans aller immédiatement en appel auprès du Conseil souverain de Brabant dont les sentences étaient des arrêts et ne pouvaient être rejugées.¹⁰

3 J.-M. Cauchies, *La professionnalisation dans les cours de justice princières des Pays-Bas aux XIV^e-XV^e siècles* dans H. Mohnhaupt, D. Simon, *Vorträge zur Justizforschung. Geschichte und Theorie*, t. 1, Frankfurt am Main, 1992, p. 19-44.

4 J. Lefèvre, *Les Verreycken, audienciers et premiers secrétaires du Conseil d'État au gouvernement des Pays-Bas dans l'intermédiaire*, 1953, N°45, p. 401-408. Guillaume d'Enghien souhaitera, mais sans succès, transmettre son office à l'un de ses fils, Antoine, AGR, *Conseil d'État*, 45, n.f..

5 AGR, *Chambres des comptes*, 46010, f°82 v°.

6 AGR, *Conseil d'État*, 45, n.f..

7 Les mots « Guillaume d' » sont biffés.

8 Les mots « scependom in onse » sont biffés.

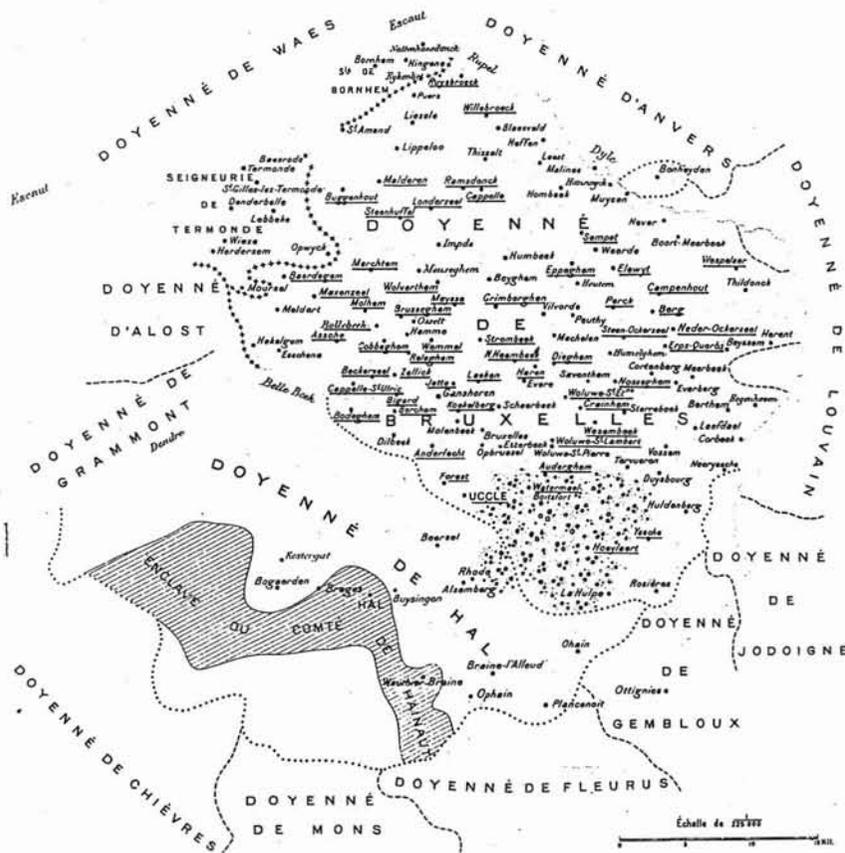
9 AGR, *Papiers d'État et de l'Audience*, 1315, n.f.: Enghien est mentionné dans la liste de J. Gilissen, *Liste provisoire des échevins d'Uccle dans Une commune de l'agglomération bruxelloise: Uccle, Géographie, histoire du Moyen Âge et des Temps Modernes*, Bruxelles, 1958, p. 241.

Guillaume d'Enghien n'avait pas de formation universitaire,¹¹ mais bénéficiait, lors de sa nomination à l'échevinage d'Uccle en 1584, d'un « *curriculum vitae* » respectable. Comme secrétaire du Conseil privé, il savait le français, le flamand et le latin. Il avait sûrement accumulé une expérience juridique et judiciaire peu commune puisque le Conseil privé était un organe supérieur de justice et que les secrétaires étaient chargés d'assurer le suivi des procès qui y étaient soumis. Les membres du Conseil privé avaient donc une connaissance de la

législation commune à l'ensemble des provinces des Pays-Bas, mais aussi des coutumes locales.¹²

Ces quelques lignes balisent la biographie de Guillaume d'Enghien, décédé le 25 avril 1611.¹³ Ce bref regard ne met au jour ni sa vie familiale¹⁴ ni son patrimoine. Son itinéraire professionnel rappelle néanmoins quelques caractéristiques majeures de l'histoire institutionnelle des anciens Pays-Bas ainsi que l'histoire, l'importance et l'influence, au niveau brabançon, du droit d'Uccle.

LE RESSORT DE LA COUTUME D'UCCLE
ET LE DOYENNÉ DE BRUXELLES.



Kiehl cartogr. E. Paterson et J. Tousseint, Bruxelles.

Land. roy. de Belgique, Bulletin. Cl. des Lettres, 27 12, 1904.

Légende.

Les localités dont les noms sont en noir figurent au pouillé du doyenné de Bruxelles; ils sont soulignés en rouge s'ils appartiennent au ressort du ban d'Uccle.
Les lettres rouges indiquent que la localité est soumise à la coutume d'Uccle, bien qu'elle soit étrangère au doyenné de Bruxelles ou qu'elle ne figure pas au pouillé du doyenné.

- 10 S. Gilissen-Valschaerts, *Les temps modernes dans Une commune...*, p. 94-95.
- 11 H. de Ridder-Symoens, *Les échevins d'Uccle et les études universitaires aux XVe et XVIe siècles dans Les lignages de Bruxelles*, 1978, Nos 75-76, p. 43.
- 12 Le Conseil privé fut même chargé au XVIe siècle de faire rédiger les coutumes. Celle d'Uccle n'a jamais été homologuée. J. Gilissen, *Le droit coutumier d'Uccle dans Une commune...*, p. 221.
- 13 ADN, *Recette générale des finances*, B-2854, f° 385 r°.
- 14 Il était l'époux d'Isabeau de Blasere et père de dix enfants.

Chemins et sentiers piétonniers (vii)

par J.M. Pierrard

Les sentiers n° 46 (dit *Boondaelweg*) n° 47 (dit *Kleyne Boondaelweg*) n° 48 (dit *Sint Jobweg*)

Nous examinons cette fois l'évolution de trois sentiers qui conduisaient jadis au Vert Chasseur, les deux premiers pour des utilisateurs venant d'Uccle Centre, et le troisième pour des utilisateurs venant de SaintJob.

La création de ces sentiers fut sans doute concomitante avec le développement du hameau du Vert Chasseur à partir du XVII^e siècle.

Dans son volet *situation de droit* le projet de P.P.A.S. 50 (quartier Hamoir / Observatoire) qui vient d'être présenté à l'enquête publique reprend ce qui subsiste de ces sentiers.

1. Le sentier n° 46

Ce sentier partait du carrefour constitué par les actuelles *avenue De Fré* et *avenue de Boetendael*. Il suivait approximativement le tracé de l'avenue De Fré jusqu'à la *Carloosche baen*, jadis l'un des principaux axes ucclois repris aujourd'hui par la *rue Edith Cavell*, l'*avenue de Saturne* et la *rue Copernic*.

Il se confondait alors sur un court tronçon avec la dite *Carloosche baen*, puis repartait un peu plus au Sud vers la *chaussée de Waterloo* qu'il atteignait en suivant le tracé de l'actuelle *avenue des Astronomes*.

Un embranchement du sentier n°46 rejoignait la *rue Groeselenberg*; cet embranchement a été repris partiellement par le *chemin de la Source*.

En 1864, une modification mineure fut effectuée au niveau du domaine de Zee-crabbe, aujourd'hui ambassade de la Fédération de Russie.

En 1865, la création de l'avenue De Fré entraîna la suppression ou l'incorporation dans la nouvelle voirie du tronçon du sentier 46 situé entre l'avenue de Boetendael et l'actuelle avenue de Saturne. Il convient de noter cependant que l'on réserva expressément l'accès du public à la fontaine, naguère installée par le baron de Thysebaert et aujourd'hui dénommée « fontaine de l'avenue De Fré ». Cette fontaine située à la source de l'Ukkelbeek figure sur l'emblème de notre cercle avec les écus de Stalle et de Carloo.

En 1873, on supprima la partie du sentier 46 située entre la *Carloosche baen*

chaussée de Waterloo qu'il atteignait en bordure de l'actuelle *Cité du Vert Chasseur*.

A première vue le sentier n°47 existe toujours en droit (mais pas en fait) entre la rue Copernic et l'avenue de l'Observatoire.

Il a en tout cas été repris sur le plan de la situation de droit repris au projet de PPAS 50 qui vient d'être soumis à la concertation (mais pas au plan des affectations !). Lors de l'établissement de l'avenue du Vert Chasseur en 1887, le sentier 47 fut dévié. On peut supposer cependant que les sentiers de déviation ne furent jamais établis. En tout cas en 1893, un Arrêté Royal supprime purement et simplement le sentier n°47 entre l'avenue de l'Observatoire et un point situé à environ 300m de la chaussée de Waterloo (point C). En 1901, le chemin de déviation entre l'avenue du Vert Chasseur et ce même point (C) est formellement supprimé.

Enfin le tronçon subsistant entre ce point (C) et l'*Opstalweg* fut supprimé formellement en 1904.

Aujourd'hui seul subsiste du sentier n°47, une ruelle sans dénomination longeant la cité du Vert Chasseur entre l'*Opstalweg* et la chaussée de Waterloo.



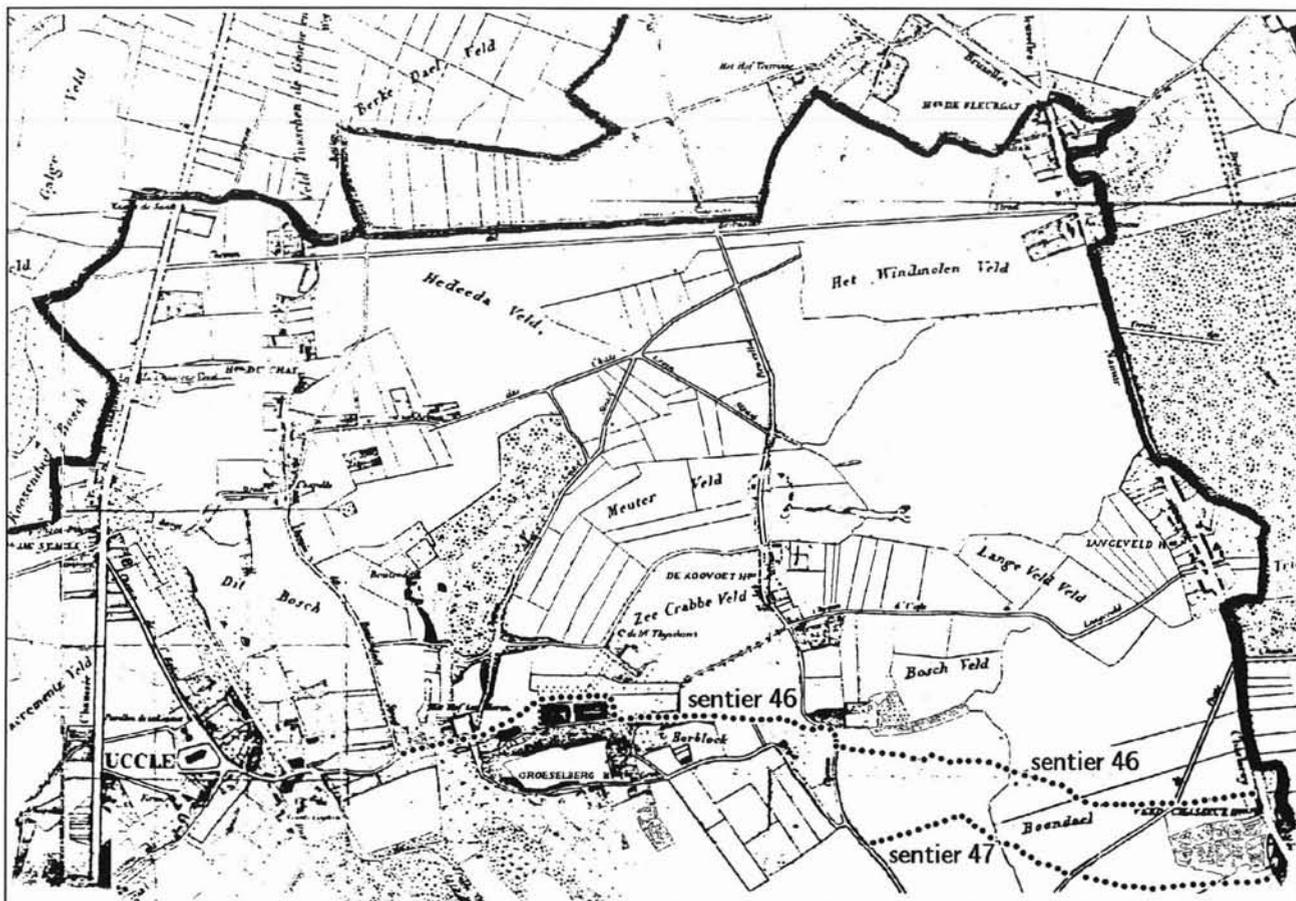
L'ancien Vert Chasseur
Eau forte d'Henri Quattelier

Le sentier n°47 porte à l'Atlas des Chemins vicinaux le nom de *Kleyne Boondaelweg*; sa largeur est de 1,65m; sa longueur initiale était de 1040m; son entretien incombe aux riverains.

3. Le sentier n° 48

Le sentier n° 48 joignait le chemin n°10 (Saint-Job / Vivier d'Oie) au Vert Chasseur. Il fut entièrement supprimé en 1866, à l'exception de son extrémité du côté du Vert Chasseur, chemin qui constitue aujourd'hui l'*Opstalweg*. Nous ignorons la raison de cette suppression.

Le sentier n°48 portait la dénomination de *Sint Job weg*; sa largeur était de 1,65m; il avait une longueur de 752m et son entretien incombeait aux riverains.



Extrait de la carte topographique des environs de Bruxelles, Van der Maelen, 1840

A propos du sentier N° 68

par J.M. Pierrard

Dans notre étude sur le sentier n° 68, dit *Sparrenweg*,² nous écrivions que ce sentier avait été interrompu lors de la création du clos Abbé Froidure.

Un de nos membres, M. André Vital nous a fait aimablement remarquer que le sentier n° 68 était toujours praticable à cet endroit.

En fait il subsiste entre l'avenue Nekkersgat et la nouvelle voirie établie dans le clos et n'a donc été supprimé (en fait mais non en droit) que dans le tronçon parallèle à cette nouvelle voirie. Il reste donc toujours possible de passer directement de l'avenue Nekkersgat à la rue Egide Van Ophem, ce qui est l'essentiel.

Nous remercions M. Vital de cette mise au point.

2 Ucclesia 152, septembre 1994, page 5

Allerlei over Ukkel onder het Frans bewind

door † Dr Emiel Van der Linden

Wij publiceren nog enkele teksten uit het bulletijn *Eigen Schoon en de Brabander* nrs 1/2 1943 getrokken.

IV. Iets over de voedsterkinderen te Ukkel

Zooals in vroegere tijden was ook, onder het Frans regime, Ukkel een plaats waar vele vondelingen, « enfants de la patrie » bij de min gedaan werden;¹ dat ze in deze tijden van algemeene ontreddeering en ontucht bijzonder talrijk waren, hoeft niet te worden gezegd. Daarenboven hadden de voedsterouders alle moeite om door het Frans bestuur betaald te worden, dusdanig dat ze dreigden van deze kinderen af te zien. Op 23 nivôse jaar IV (14 Januari 1796) verwittigde de Ukkelse municipaliteit het Middenbestuur over deze akelige toestand (Dép. Dyle, Reg. 249, f. 562), wat o.m. voor gevolg had een gebrek aan verzorging voor deze ongelukkige schepsels en ook eene toeneming van sterfte, waarvan de registers van de burgerlijke stand het klaar bewijs leveren.

Ze geven ons ook te kennen de zonderlinge namen die aan deze kinderen gegeven werden. Sommige herinneren, naar oude gewoonte, aan de plaats waar het wicht te vondeling gelegd was geweest, anderen zinspelen op eene republikeinse gebeurtenis of personaliteit enz. Ik laat er hier enige eigenaardige volgen, daar ze uitzichten openen op den oorsprong en

de geschiedenis van enige eigenaardige familienamen. C.Theys deelde eertijds in dit tijdschrift (XIV, bl. 329) dergelijke vaststellingen mede, getrokken uit de registers van de burgerlijke stand van St. Genesius-Rode.

1794. Méricour, Winterstraet, Mastille, Portael, Soetebeeck, Van den Block, Bouillon, Poker, Bloemlandt, Vanhulst.

1795. Polly, Cartel, Cokeren, Vondels, Fruytstuck, Franschman, Listy, Boras, Vercolen, Defeest.

1796. Mini, Ackels, Alfort, Van den Alve, Akiba, Germinal, Lorant, Mondon, De la Cour, Fénélon, Van Borkem, Decadi, Guerrier, Sabinus, Bourgens, Durieu, de Pins, Parnel.

1797. Legros, Borghval, Balton, Lecoq, Milan, Boom, Verval, Oms, Sermatis, De Win, Complan, Bore.

1814. La Chaste, L'Ouillet, Jadino, Block, Maturin, Duverger, Le Forin, Solen, Requiem, Vanderwurden, Polit, Without, d'Arcole.

1 Cfr. mijn artikel in dit tijdschrift, XX, bl. 117.

V. Struikroverij in Zoniënbos en op de Waalse weg

In de eerste jaren na de Franse verovering maakten baanstroppers de banen in en rond Zoniënbos zeer onveilig. Op de Waalsche weg, waar gedurig met allerhande koopwaren geladene wagens heen en weer reden, worden deze geplunderd. Ook bekommerde de militaire bevelhebber er zich over. In bundel 603 (Dép. de la Dyle) treft men volgende bijzonderheden daarover aan:

Le général désirait connaître les Lieux avoisinant de la forêt de Soigne et des routes qui la traversent, où les Brigands se réunissent le plus fréquemment, je vous prie de m'envoyer votre note sur cet objet ce soir, ou dès demain le plus tôt que vous pourrez, pour que je la lui fasse parvenir

ainsi que je le lui ai promis afin qu'il puisse faire reconnaître le terrain pour prendre les dispositions nécessaires.

Antwoord:

C'est sur la chaussée de Bruxelles à Waterloo, depuis le hameau nommé Vive doye² jusqu'au delà de celui que l'on nomme l'Espinette que se commettent le plus souvent des pillages de voitures.

In 't jaar (1798) verscheen eindelijk een wet « publiée au son de caisse » met straffende schikkingen tot de beteugeling der baanstroperij.

2 Vive doye en Espinette, Waalsche benamingen der Ukkelsche gehuchten Diesdelle (Vivier d'oeie, in 't Fransch) en Klcine of Groote Hut.

Glané dans nos archives: Auberges et cabarets ucclois (iv)

communiqué par Henri de Pinchart

Parmi les références d'archives qui nous ont été aimablement communiquées par M. de Pinchart, un certain nombre se rapportent à d'anciennes auberges, brasseries ou cabarets. Une première liste figure dans l'Ucclensia n° 121 (mai 1988), une seconde dans l'Ucclensia n° 139 (janv. 1992), une troisième dans l'Ucclensia n° 148 (nov. 1993). Nous publions ici une 4^e liste.

Het Tappeken (Uccle Centre)

Le 9 septembre 1605 Dame Madeleine Vanden Ecke épouse du Chevalier Jean de Wasserwas, vend à Monsieur Renier Heymans, prêtre habitant d'Uccle,

une maison et dépendances sous Uccle, touchant à l'auberge « Het Tappeken ». (Greffes scabinaux de Bruxelles recueil 940).

In Den Spytigen Duivel (ch. d'Alsemberg)

Le 8 avril 1771 Le Sieur Jean Baptiste Ryckaert habitant d'Ixelles, vend à Demoiselle Cécile Ryckaert épouse de Philippe Van Overstraeten, un demi bonnier de terre avec la maison portant pour enseigne « Den Spytigen Duivel » sur la chaussée de Bruxelles à Calevoet, bien

venant de feu Demoiselle Cécile Bartelyns veuve du Sieur Jean Ryckaert sa mère par testament passé le 12 décembre 1762 pardevant le notaire Jean Baptiste Boogaerts. (Minute du Notaire Andrieu aux A.G.R.).

De Sirooppot (Uccle-Centre)

Le 18 décembre 1782 Monsieur Joseph de Troch au nom de Demoiselle Catherine Barnaba, jeune fille, fille de François, vend à Demoiselle Isabelle Christine Menten, une maison de plaisance avec dépendances, y compris les

lambris, cheminées, tableaux, miroirs et l'autel dans la chapelle, anciennement connue comme auberge dénommée « De Sirooppot » sous Uccle, d'une superficie de dix journaux 83 verges. (Greffes scabinaux de Bruxelles recueil n° 937).

Le 7 mai 1788 Dame Isabelle Christine Menten veuve du Major de Grenet vend a Monsieur Antoine Léopold Joseph Maluin époux de Demoiselle Marie Christine Dommus, une maison de plaisance sous Uccle, ayant été la brasserie dite « Siroopot », avec une belle fontaine, jardin de 10 journaux 83 verges touchant à la rue du Seigneur, avec tous les tableaux boiseries et l'autel de la chapelle quatre tables, vingt chaises, deux fauteuils et

quatre canapés pour la somme de 3850 florins.

Le 12 février 1790 Le Sieur Antoine Léopold Joseph Maluin, notaire à Uccle, vend le bien susdit à Monsieur Charles Théodore François Joseph Pollart de Cannivris, écuyer, époux de Dame Marie Claire Caroline Chotte, habitant de Louvain, pour la somme de 4333 florins. (Greffes scabinaux de Bruxelles recueil 945). Voir Ucclesia n°s114 et 115.

De Croon (Stalle)

Le 19 avril 1792 Vente publique par-devant notaire d'une maison, prés et terres sous Stalle. Entre autres une maison de plaisance avec dépendances d'un demi bonnier 60 verges derrière l'auberge « De Croon » et le pré dénommé « Verrewycken » d'une superficie d'un demi bonnier. (Notariat général du Brabant registre 17109/2).



Den Sleutel / Prince Eugene (Vivier d'Oie)

Le 26 septembre 1788 Demoiselle Jeanne Marie Grinnaer veuve du Sieur Quintin Joseph Hallin habitante de Bruxelles vend au Sieur Pierre Joseph Brassine, jeune homme habitant de Carloo, une maison et dépendances au Vivier

d'Oie sous Carloo, portant pour enseigne « Den Sleutel », touchant à la maison dite « Prince Eugène » le long de la chaussée de Bruxelles à Waterloo. (Chambre des tonlieux registre 230).

Le Vert Chasseur (Ch. d'Alseberg)

Le 22 décembre 1815 Vente publique au cabaret « Le Vert chasseur » à Stalle, sur la route de Bruxelles à Alseberg, par Guillaume Van Heffen, boulanger à Bruxelles et par le Sieur Pierre Monseur, aussi boulanger à Bruxelles, époux de Catherine Van Heffen, d'une maison en briques avec cuisine, chambres, lavoir, fours, basse cour, puits et écurie, jardin au des-

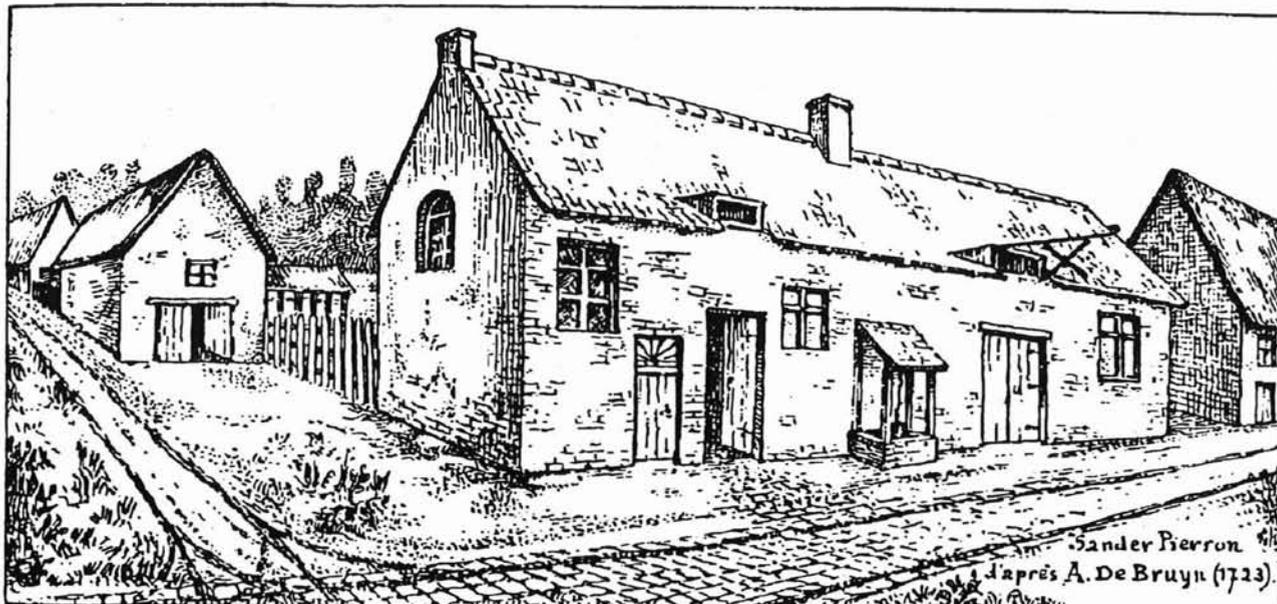
sus de la barrière près du Chat sous Uccle, bien situé contre le cabaret « Le Vert Chasseur » tenu par Jean Baptiste Vander Schrick, bien provenant de feu Jean Baptiste Van Heffen. Acheteur: ledit Guillaume Van Heffen pour la somme de 4.159 frs 70 centimes. (Notariat général du Brabant, registre n° 35642).

La Croix De Bourgogne (Vivier d'Oie)

Le 22 décembre 1819 Demoiselle Jeanne Grinnaer fille de confiance, âgée de 63 ans, chez son beaufrère Martin Charlier, vend audit Charlier veuf de Marie Anne Grinnaer, aubergiste au Vivier d'Oie une grange nouvellement bâtie tenant au chemin allant du Vivier d'Oie à Carloo et à la maison dite « Croix de

Bourgogne » bien acquis le 13 juillet 1812 de Jean Baptiste Michiels, cordonnier. (Notariat général du Brabant, registre 35646 acte 148).

Le 22 décembre 1819 Testament dudit Martin Chevalier, âgé de 66 ans (ibidem acte 150).



Le cabaret « Het Burgoins Cruys », à Peeter Stoufs, dans la Diesdelle, bâti sur une parcelle dévodée de la Heegde, au coin de la chaussée de Waterloo et du chemin vers Carloo. Dessin de Sander Pierron, d'après des plans dressés en 1723 par le géomètre Adrien De Bruyn

Den Keyser (Langeveld)

Le 16 juillet 1820 Bartholomé Vander Elst habitant le Langeveld vend à Charles Van Cutsem, fermier habitant le Koeyvoet sous Uccle, un héritage avec une maison,

grange, étables et dépendances, anciennement auberge « Den Keijser », sous Carloo. (Notariat général du Brabant, registre 35647 acte 73).

Les Trois Rois (Saint-Job)

Le 6 janvier 1829 Vente publique d'arbres dans la drève du château de Carloo, à la requête de la Comtesse d'Oultremont, douarière de Ligne, en l'auberge

« Les 3 Rois » située contre la chapelle de St. Job à Uccle, tenue par Nicolas De Feyter. (Notariat général du Brabant registre n° 18226).

Indéterminé (Stalle)

Le 30 mars 1819 Dame Jeanne Catherine Passe épouse du Sieur Pierre Dandoy cabaretier à Stalle, vend à Jacques Meert, couvreur de tuiles au Chat sous Uccle, époux de Caroline Draps, une terre en forme d'angle avec la maison y bâtie, à la Cattedraete au lieu dit « Le Chat », bien venant de ses père et mère Jean Arnould Passe et Jeanne Catherine

Aneet. (Notariat général du Brabant, registre 35646 acte 44).

Le 3 avril 1819 Dame Jeanne Catherine Passe épouse de Pierre Dandoy rend a bail pour 30 ans à Isabelle Constance Clabos veuve de Michel Versé, rentière à Bruxelles, deux hectares 6 ares 51 ca de terre au Galgenbosch sous Uccle. (Notariat général du Brabant registre 35646).

Indéterminé (Carloo)

Le 1er août 1827 Dame Joséphine Louise Comtesse d'Oultremont, princesse douarière de Ligne rend à bail à Joseph Lainé, aubergiste à Carloo, sept bonniers 38 verges de terre sous Carloo

touchant au Dieweg et à la forêt de Soignes ainsi qu'un pré d'un bonnier 9 verges sous Carloo. (Notariat général du Brabant registre n° 18225).

Indéterminé (Le Chat)

Le 24 janvier 1848 Jean Van Obbergen, aubergiste, époux de Marie Van Droogenbroeck, habitant le quartier du Chat sous Uccle déclare être redevable à Monsieur Gilles Van Ophem, brasseur a Uccle de la somme de 2.800 frs. Il donne en hypothèque une maison écurie,

granges et terrain de 13 ares 28 centiares au lieu dit « Le Chat » touchant au chemin allant à Bruxelles, bien hérité de feu Pierre Van Obbergen, époux d'Anne Marie Cloetens son père. (Notariat général du Brabant registre 33582 acte 7).

Divers

Le 5 décembre 1785 Marie Decremont, habitante d'Uccle sollicite la grâce de son frère prisonnier à Bruxelles, em-

prisonné pour vol de vêtements dans les cabarets. Demande refusée. (Secrétairie d'État registre 1628).



Anecdotes rhodiennes

recueillies par Lucien Gerke

Le prix de la Liberté

Jean-Jacques Pattyn a publié dans le Bulletin de la Société Belge d'Etudes Napoléoniennes n° 8-10 (1989) une étude intitulée *Une lettre du fonds America: l'affaire Songis-Jacqmin* où il reproduit un extrait du jugement condamnant à mort des riverains de la forêt de Soignes qui avaient résisté aux troupes révolutionnaires françaises commandées par le général Songis. Ce jugement nous intéresse dans la mesure où il concerne des habitants de notre région et où il révèle les méthodes sommaires des commissions militaires chargées de sanctionner tant les révoltes que les délits de droit commun.

Le conseil, légalement convoqué et assemblé aux fins de procédé (sic!) au jugement définitif des nommés Henri Stembaskliers, dit Froonens, âgé de trente-trois ans; Théodore Vanisterdael, dit Poste, âgé de vingt-six ans, nés de Linkbeek (sic!); Jean-Baptiste Michiels, père, dit Patard, âgé de cinquante-neuf ans; Jacques Michiels, fils, âgé de vingt ans; Henri Michiels, fils, âgé de vingt-quatre ans; Jean-Baptiste Vanderkelen, âgé de vingt-six ans, nés de Rhodes

(sic!); François Debuc, âgé de vingt-et-un ans; Joseph Vanderborgh, âgé de dix-huit ans; Michel Demunster, âgé de trente-et-un ans; Engel Demunster, âgé de vingt-quatre ans, nés d'Uccle; tous prévenus d'être auteurs et fauteurs de vols faits avec attroupement, effraction et violence. Le défenseur officieux entendu, et vu les conclusions du citoyen Chantepie, rapporteur, après en avoir délibéré en secret et repris séance publique, a porté, à la majorité des suffrages, le jugement suivant:

Attendu qu'il est constant que les nommés Henri Stembaskliers, Théodore Vanisterdael, Jean-Baptiste Michiels, père, Jacques Michiels, fils, Henri Michiels, fils, Jean-Baptiste Vanderkelen, François Debuc, Joseph Vanderborgh, Michel Demunster et Engel Demunster se sont réunis par différentes fois dans leurs maisons respectives ainsi que dans celles d'autres particuliers, où ils arrêtaient leurs projets criminels et partageaient le produit de leurs rapines;

Attendu qu'il est constant qu'ils se sont portés en troupe et armés de bâtons, coutelas, fusils et pistolets, dans la forêt de

Soignes et sur les grandes routes, pour y exercer leurs brigandages;

Attendu qu'il est constant qu'ils se sont transportés par bandes dans le domicile de plusieurs citoyens pour y commettre des vols avec effraction et violence;

Attendu, en fin, qu'il est constant qu'ils étaient devenus, par leurs attentats, un fléau pour leurs concitoyens, et qu'ils avaient, par leurs atrocités, répandu la terreur dans tout le pays;

Le conseil, dans son âme et conscience, applique aux nommés Henri Stembaskiers, Théodore Vanisterdael, Jean-Baptiste Michiels père, Jacques Michiels fils, Henri Michiels fils, Jean-Baptiste Vanderkelen, François Debuc, Joseph Vanderborgh, Michel Demunster, Engal Demunster, l'article XVI de la loi du deuxième jour complémentaire de l'an III, et en conséquence les condamne à la

peine de mort.

Arrête en outre le conseil que le présent jugement sera imprimé dans les deux langues, française et flamande, et qu'il sera, dans les neuf nouveaux départements de la Belgique, lu, publié et affiché partout où besoin sera. Fait à Bruxelles les jours, mois et ans que dessus (18 nivôse an IV = 8 janvier 1796). Signé: Simon, canonnier; Delorme, canonnier; Desjardin, dragon; George, caporal; Pomard, maréchal-des-logis; Fleury, caporal; Mallet, sous-lieutenant; Rascq, capitaine; Lebeau, chef, président.

La sentence fut exécutée immédiatement à Bruxelles, dans le passage Argenteau situé près de la place de la Liberté (place Royale actuelle) sous une protection militaire renforcée.

Fêtes à Revelingen

Auguste Goethals était le propriétaire du château de Revelingen, aujourd'hui occupé par la famille de Jonghe d'Ardoye, dont il est d'ailleurs un ancêtre direct. Ce château se trouve dans le bois, rescapé de la forêt de Soignes, clos par un long mur blanc que longe la chaussée d'Alseberg à Braine-l'Alleud. La fille du châtelain épousa en 1858 le baron Idesbald Snoy et d'Oppuers, fils du châtelain d'Ophain Bois-Seigneur-Isaac. Voici comment la presse de l'époque relata le retour du voyage de noces du jeune couple.

Selon *Le Courrier de la Dyle* daté du 4 juillet 1858:

Mardi dernier a eu lieu à Rhode-Sainte-Genèse (sic!) une brillante fête à l'occasion du retour de voyage de noces de Mme la Baronne Snoy d'Oppuers, fille de M. le colonel Baron Goethals.

Les habitants de la localité ont construit un char magnifique surmonté des attributs de l'agriculture et ont été jusqu'à l'Espinette près de

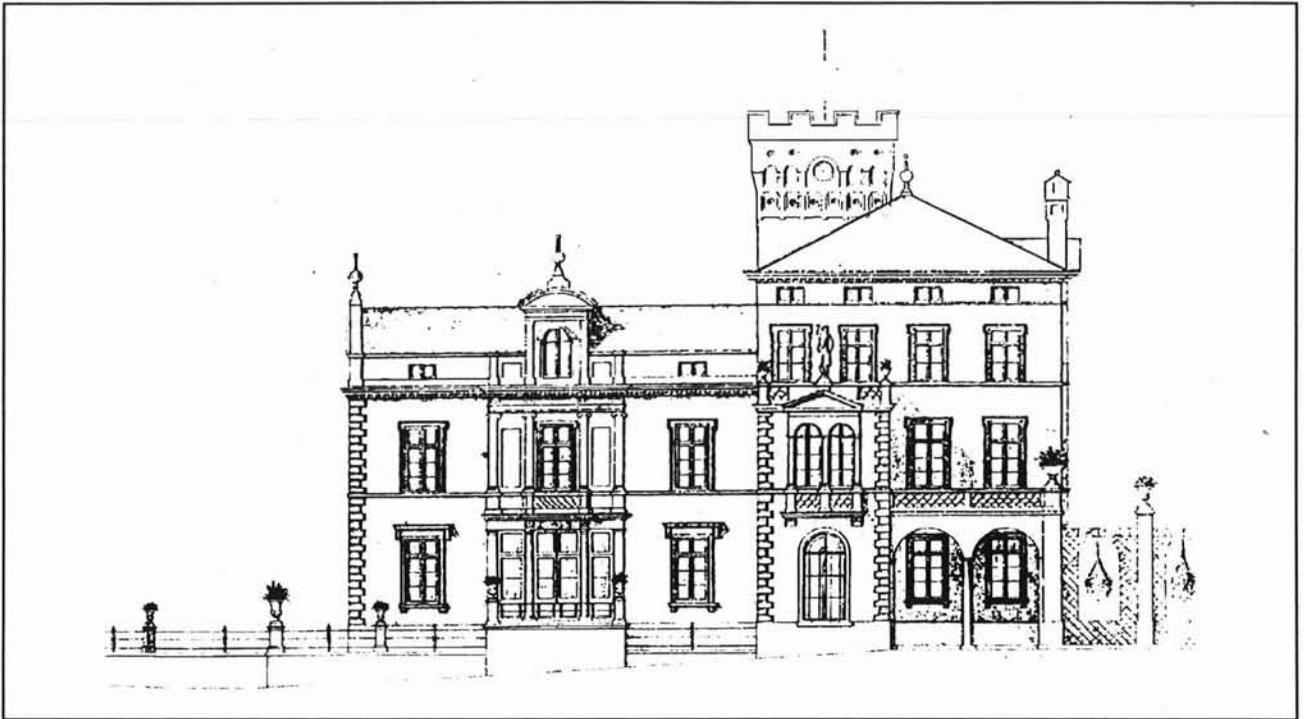
Waterloo (n.d.l.r.: la Grande Espinette) au devant des jeunes époux. Le char de l'agriculture était précédé de trente cavaliers en costume du moyen-âge et portant les bannières flamandes.

L'harmonie de Waterloo a prêté son concours à cette fête qui témoignait de toutes les sympathies qu'inspire à Rhode la famille de M. le Baron Goethals.

M. le Baron Goethals a fait avec une aménité parfaite les honneurs de sa maison. Les tables étaient dressées pour tout le monde autour du château et un magnifique repas a été servi. La reconnaissance des habitants de Rhode rendra encore plus chers à Mme la Baronne Goethals et à M. le Baron Snoy les pauvres de ces localités pour lesquelles elles sont d'une providence constante.

Selon *La Gazette de l'Arrondissement de Nivelles* datée du 17 juillet 1858:

Dimanche dernier, la commune d'Ophain Bois-Seigneur-Isaac a été le théâtre d'une fort belle fête, véritable pendant de celle à laquelle



Le château de Revelingen vers 1858
(dessin de l'architecte J.P. Chyvenaer)

la même circonstance avait donné lieu à Rhodes-Sainte-Genèse (sic!) où M. le Baron Idesbalde Snoy d'Oppuers, après un long voyage de noces, revenait avec sa jeune épouse qui allait couler quelques jours encore au sein de sa première famille, avant d'entrer sous le toit conjugal.

A l'ardeur spontanée qui fut déployée dans Rhodes comme dans Ophain, à l'empressement des populations environnantes pour se joindre à ces touchantes démonstrations, au soin avec lequel les habitants s'y préparèrent de chaque côté plusieurs semaines à l'avance, enfin aux témoignages unanimes de l'allégresse publique de part et d'autre, il était évident que les deux époux s'étaient également attaché les cœurs de tous ceux qui les connaissaient.

Des journaux de la capitale ont décrit la réception de M. le Lieutenant-Colonel Goethals, à Rhodes, où un nombreux cortège composé de sociétés d'archers et d'arbalétriers, ainsi que des cavaliers en costume de croisés, précédés de l'excellente musique des fanfares de l'Union, de Waterloo, et suivis par un magnifique char représentant l'Agriculture, conduisit de l'Espinette les nouveaux époux,

qui traversèrent au milieu des acclamations d'une foule immense, les communes de Rhodes et d'Alseberg décorées avec beaucoup de goût. On sait que plusieurs discours furent prononcés devant eux et qu'ils exprimèrent leurs remerciements avec une exquise affabilité.

C'est au château de Rhodes qu'environ quatre-vingts élégants cavaliers uniformément vêtus, et dont les premiers, montés tous sur des chevaux blancs de premier choix, faisaient retentir les airs de joyeuses fanfares, allèrent dimanche dernier prendre le digne couple auquel Ophain Bois-Seigneur-Isaac réservait un splendide accueil...

Après ces grands coups de brosse à re-luire, autre son de cloche dans le numéro 205 du journal *Le Courrier de la Dyle*, daté du 24 juillet 1858: le quotidien tourne cette fois en ridicule, et en un abondant article, les obséquieux commentaires qui ont été répandus à propos de ces friperies féodales et carnavalesques!



Char de Nivelles aux fêtes de 1856

Les affaires sont les affaires

Le fait divers qui suit est rapporté par M. Jules Goës, de Waterloo, tenant l'anecdote d'une de ses tantes. La scène se passe au début de ce siècle dans un cabaret situé près de l'église de Rhode-Saint-Genèse et tenu par le sieur Everaerts et sa femme, celle-ci originaire de Waterloo.

A l'occasion de la kermesse, les cabaretiers avaient loué un impressionnant orgue de barbarie. "Faire bal", à l'époque, était fort lucratif; chaque danse était payante, la tonitruante musique attirait beaucoup de monde; danser et festoyer donnaient soif !

Une ombre au tableau, cependant: le *baes* était malade, même très malade, et il gardait la chambre.

Tout naturellement, les familiers s'inquiétaient de l'état de santé du cabaretier. A quoi la *baesine* répondait invariablement en flamand ou en français: *Ça ne va pas plus mal, mais ça ne va pas mieux !* Et aux connaissances venues de Waterloo: *Ça n'va ni pû mau, mais ça pourrait daller mèyeux !* À la triste vérité, hélas, le *baes* venait, fort incongrûment, de trépasser; mais, que voulez-vous, les affaires sont les affaires...

Comme il se doit en temps de kermesse, l'orgue n'en déchaîna pas moins joyeusement toute la force sonore de ses tuyaux et percussions... et le moment du décès fut officiellement différé jusqu'aux ultimes flonflons ! Nul doute qu'à Rhode, jamais trépassé n'eut droit, pour le repos de son âme, à une telle tonnante et jubilante pléthore de jeux d'orgue (de barbarie) en guise de requiem !

door Jos Bonehill

Het leven tijdens de bezetting (40-45) was in Rode zoals overal in België nogal van uiteenlopende aard.

Een dagblad hield ik er niet op na, en trouwens vanaf 1942 heb ik meestal geschild op andere plaatsen. Toch weet ik dat in Rode heel wat leed aanwezig was, maar ook heel wat plezier gemaakt werd.

Nee, grasmaaiers waren er toen niet, auto's ook niet, en dus niet veel lawaai. Zoveel ik mij herinner, waren al de stukjes grond bewerkt: ieder had wel een hofje, geen bloemen werden daarop gekweekt maar groenten en patatten, en nog eens patatten.

En de boer? *Hij ploegde voort, zoals u weet* want hij had het leven in handen, enfin op zijn veld. Toch moest iedereen die een stukje grond bewerkte, ook de boer, op zijn tellen passen; er waren natuurlijk kapers op de kust. Men kwam de patatjes er al eens uit halen, 's nachts dan meestal. Sommigen waren gespecialiseerd in het weghalen van de knobbels terwijl het loof bleef staan. Menselijk, als men weet dat er een soort latente hongersnood bestond, niet zoals nu soms in de derde wereld, maar de meesten hadden toch net niet genoeg te eten om zich voldaan te voelen.

In het begin waren de enkele soldaten die hier legerden nogal korrekt, toch moest men steeds opletten want de Gestapo was nooit ver weg. Gedurende een tijd kwamen hier Italiaanse soldaten; voor deze was men heel wat minder bevreesd dan

voor de Duitsers maar dat duurde niet lang; en toen de Italianen weg waren, knipte hier en daar een van de meisjes van Rode wel een traantje.

Denk niet dat er geen plezier gemaakt werd, niettegenstaande het fluitjesbier had menig kafé wel trek, want er werd ook geld verdiend al dan niet door iedereen; hier en daar werd zelf nog geuze geschonken, van voor de oorlog, zei men: dat was dan meestal een fles in drie, en als men slechts met twee was, dandronk de baas wel mee. Enkele kroegen zaten 's avonds stampvol met Duitsers en er werd nog wat aan verdiend ook, zelf muziek ontbrak gewoonlijk niet: ja, Lily Marleen een smartlap van jewelste, wie van de ouderen zou dat niet meer weten. Cinema's Trianon en Roxy draaiden wekelijks, doch veel Duitse filmen waar de propagande er vingers dik op lag. Persoonlijk is mij daar niet veel van over gebleven, vooral dan dat ik zoals veel jongens van mijn ouderdom moesten schuilen om niet gepakt te worden voor de verplichte arbeid in Duitsland. Dat was de boodschap. Valse papieren, die had ik genoeg (mits betaling), maar dat was niet altijd voldoende.

En dan was er ook nog de verwarming in de winter, geen kolen dan maar hout. De bossen moesten eraan geloven: wie een zaag of een bijl had (en welke Rodenaar had dat niet?), die ging er 's nachts op uit om er eentje te vellen, niet dat het plezierig was, soms zelfs gevaarlijk. In feite was het verboden in de nacht op straat te komen en daar werd niet mee gelachen: zolang men met onze politie te doen had, was het

niet erg (die deden meestal alsof...), maar viel men op een patroelje, dan was het opgepast, gelukkiglijk kon men die veelal van ver horen komen met hun zware botten, *ein zwei, klop klop*, enz.

Nu heb ik nog van de dieren niet gesproken. Wie een stal had, hield er minstens een varken op na, kiekens, duiven, alle pluimvee werd zowat gekweekt vanaf het tweede oorlogsjaar, de visvijvers werden

soms bestormd door jong en oud en geen karper noch voorn was te klein voor de pan; katten waren niet veilig als ze de straat op durfden. Eten was dan ook een van de hoofdzaken.

Geen enkele naam in dit tekstje... bewust, ik wou alleen maar wat sfeer geven van oorlogsleven, helemaal geen historisch maken van wat er hier gebeurde, dat is een heel andere zaak.